



Florence Roche et Frédéric Saby (dir.)

L'avenir des bibliothèques L'exemple des bibliothèques universitaires

Presses de l'enssib

Chapitre IX. Quel est l'avenir de la bibliothéconomie ?

Frédéric Saby

DOI : 10.4000/books.pressesensib.1821

Éditeur : Presses de l'enssib

Lieu d'édition : Presses de l'enssib

Année d'édition : 2013

Date de mise en ligne : 20 juillet 2017

Collection : Papiers

ISBN électronique : 9782375460863



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

SABY, Frédéric. *Chapitre IX. Quel est l'avenir de la bibliothéconomie ?* In : *L'avenir des bibliothèques : L'exemple des bibliothèques universitaires* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2013 (généré le 01 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesensib/1821>>. ISBN : 9782375460863. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesensib.1821>.

Ce document a été généré automatiquement le 1 février 2021.

Chapitre IX. Quel est l'avenir de la bibliothéconomie ?

Frédéric Saby

- 1 Qu'est-ce que la bibliothéconomie ? Depuis longtemps la question ne cesse d'inquiéter les bibliothécaires, en tout cas de susciter leurs interrogations. Il y a presque quatre siècles, Gabriel Naudé (1600-1653), sans doute un des premiers, lançait quelques pistes importantes, et notamment, parlant des modes de classification – il n'utilisait pas le mot, mais l'idée était présente – écrivait que « l'ordre [de classement] soit le plus facile, le moins intrigué, le plus naturel, usité et qui suit les facultés de théologie, médecine, jurisprudence, histoire, philosophie, mathématiques, humanité »¹. On n'en parle pas encore, mais la préoccupation du public est bien présente. La bonne manière de ranger les livres dans la bibliothèque est à la fois celle qui répond aux exigences du bibliothécaire savant, en suivant « les facultés », mais elle est aussi, parce qu'elle est « le moins intriguée », celle qui facilitera le travail du lecteur.
- 2 Le terme bibliothéconomie, sous des dehors très « modernes » n'est pas si récent. Le *Dictionnaire historique de la langue française* l'atteste dès 1845 et en donne une définition précise : « nom de la discipline groupant l'ensemble des connaissances et techniques qu'exige la gestion d'une bibliothèque ». Cette définition est finalement bien acceptable. Nous en avons proposé une extension, qui complétait cette définition qu'on pourrait qualifier d'« historique », en écrivant que « la bibliothéconomie est un ensemble de techniques – celles qui permettent d'assurer la gestion des bibliothèques –, mais ces techniques n'existent et ne sont définissables qu'à partir du moment où elles trouvent un terrain d'exercice et de pratique »². Bertrand Calenge affirmait de son côté que « la bibliothéconomie n'est pas que savoirs et recherche de savoirs, elle est acte opératoire, savoir-faire technique »³.
- 3 Comme on peut le constater à la lecture de ces définitions de la bibliothéconomie, on reste cantonné, fondamentalement, à l'expression de savoir-faire techniques, en lien étroit avec une *pratique* sur le terrain même des bibliothèques. Et ce savoir-faire pratique plonge ses racines, à la suite de Gabriel Naudé finalement, dans le traitement des collections. La bibliothèque se définit avant tout comme une collection de livres ou,

plus largement, de documents « de toute nature », pour reprendre des termes réglementaires, et c'est le traitement de cette collection qui appelle la constitution d'un corpus technique de savoir-faire, rassemblé au fil du temps et des évolutions techniques, pour constituer ce que nous appelons *bibliothéconomie*.

- 4 Les formations professionnelles qui se sont mises en place progressivement – et tardivement, finalement⁴ – sont très marquées par la transmission de ce savoir-faire technique. Bien plus, il s'agit, fondamentalement, d'un savoir transmis par les pairs. Daniel Renoult, dans un article du *Bulletin des bibliothèques de France*, a mis en lumière les écueils dans lesquels cette approche de la formation, et par conséquent, de l'exercice professionnel, ne pouvait que tomber :

« Un des plus graves inconvénients de cette formation par des professionnels est leur difficulté à formaliser leurs pratiques au-delà de la description de savoir-faire techniques. La formation par l'exemple, qui trouve sa justification dans la pertinence de certaines pratiques, manque parfois de la nécessaire distance critique, et fait encourir aux futurs professionnels un risque de reproduction de techniques dans des contextes qui justifieraient la mise au point d'autres méthodes. Elle peut aboutir à une forme de conformisme professionnel et entraîner une faible capacité à l'innovation. »⁵

- 5 Cet écueil est majeur et marque durablement la formation professionnelle, mais aussi la pratique, en incarnant profondément l'identité professionnelle des bibliothécaires. Dans le même article, Daniel Renoult fait ressortir avec force et pertinence que « la disponibilité de bases de données en ligne devrait faciliter un recentrage du métier vers les fonctions de services au public »⁶ ; mais ce n'est pas ce qui se produit parce que « les techniques normatives de catalogage continuent de structurer les identités professionnelles, freinant des évolutions indispensables dans les services »⁷.
- 6 Cette question est fondamentale et il est important de s'y arrêter un instant. Que s'est-il passé en réalité ? Lorsqu'on a voulu structurer la formation professionnelle, à partir, comme on l'a vu, du XIX^e siècle, en remettant à juste titre en cause la vieille pratique qui consistait à faire des emplois de bibliothécaires des sinécures pour gens lettrés⁸, on l'a fait – c'est un constat, et non un jugement – en mettant en avant les pratiques techniques, et notamment l'élaboration du catalogue. Il n'est pas vain de rappeler que c'est à la même époque que la Bibliothèque nationale et la British Library commencent la rédaction de leur catalogue des imprimés.
- 7 Patrick Bazin, qui était alors directeur de la bibliothèque municipale de Lyon, était allé jusqu'à affirmer que « la notion de collection, fondement du dogme de la plupart des bibliothécaires, est bloquante »⁹. C'est un jugement dur à cause du côté abrupt de la formule, mais il y a assurément une large part de vérité dans cette affirmation. On l'a vu tout au long des pages qui précèdent, les bibliothèques universitaires ne peuvent plus attirer leur public par la seule ampleur, la seule qualité de leurs collections, comme elles l'ont fait pendant des décennies. Comme on l'a vu, le public actuel des universités expérimente, même si c'est de manière hasardeuse, d'autres formes d'accès à l'information nécessaire. Cette tendance sera d'autant plus nette, dans les années qui viennent, que les générations qui arrivent aujourd'hui à l'université sont celles des *digital natives*, dont non seulement le regard, mais même la pratique sont très éloignés de celles des générations qui les ont précédées. Dès lors, fonder le dogme sur la seule collection, qui fait appel à des repères intellectuels qui ne sont pas ceux des « natifs numériques », revient effectivement à une forme de blocage. Les chapitres précédents ont mis en évidence ce *blocage* possible, dont le signe le plus évident est la désaffection

du public, dans toutes les bibliothèques universitaires, pour le service de prêt de documents. La question, toutefois, est plus complexe et les jugements trop tranchés nous conduiraient vite à la confusion.

- 8 Valérie Tesnière a proposé une intéressante critique à la fois de la position exprimée par Patrick Bazin et de ce qui en découle, c'est-à-dire la difficulté à penser efficacement l'articulation entre les deux notions – qu'on imaginait jusque-là indissociables – de bibliothèque et de collection. Elle souligne notamment le risque qu'il y aurait à ne plus faire de la bibliothèque qu'un lieu de convivialité, dépourvu de lien avec une collection vaporisée « à l'état gazeux » : « Si la bibliothèque "physique" joue ce rôle dans certaines villes ou sur certains campus, cela reste un peu court pour asseoir la pérennité de la fonction »¹⁰.
- 9 Ce débat n'est pas nouveau. Dans les années 1990, la question se posait déjà vivement et Valérie Tesnière cite en introduction de son chapitre une phrase de John M. Owen¹¹ qui résume bien les tendances à l'œuvre à cette époque : « Le statut d'une bibliothèque dépendra de la qualité de ses services et du soutien [qu'elle apportera aux lecteurs] plutôt que du volume et de la qualité de ses collections physiques ». Ces années 1990 étaient très marquées par le développement rapide de l'accès aux bases de données factuelles et bibliographiques, dans la lignée de ce qu'on avait appelé dans la décennie précédente l'information scientifique et technique. La tendance à l'époque était de considérer que le seul avenir viendrait de l'usage de ces bases de données et que le rôle des bibliothécaires serait alors d'en favoriser l'usage, de renforcer leur rôle d'intermédiaire entre le public et ces ressources qui n'étaient plus guère documentaires, mais plutôt « informationnelles ».
- 10 La décennie 2000 n'a pas véritablement confirmé cette tendance à la généralisation de l'emploi des bases de données telles qu'on les connaissait dans les années 1990. On est plutôt allé d'une part vers une multiplication, une diversification, des sources d'informations – et des formes de ces sources – et d'autre part vers l'apparition de nouveaux usages qui n'étaient pas, à l'origine, pensés pour avoir un lien avec cette question des sources d'information : il s'agit par exemple de cet ensemble de techniques qu'on a regroupées sous le terme de « Web 2.0 ». Ce serait assurément une erreur de ne pas en mesurer les conséquences sur l'usage de la documentation. Nous n'en prendrons que quelques exemples. Les possibilités données aujourd'hui par les sites de travail collaboratif, très utilisés désormais dans les universités, commencent à modifier les pratiques des lecteurs, qui trouvent là un terrain commode, pour ne pas dire ludique, d'échange d'information, de sources diverses, remettant finalement en avant une forme de « glose perpétuelle », pour reprendre une expression de Valérie Tesnière¹². Le succès d'un projet comme Wikipédia entre également dans cette logique. Il serait vraiment illusoire de ne faire reposer ce succès que sur la seule gratuité de la source. Pour un étudiant à l'université, l'accès à une encyclopédie *classique* comme l'Universalis est tout aussi « gratuit ». Le succès vient aussi d'ailleurs, c'est-à-dire de l'opposition, justement entre un caractère classique d'un côté, et de l'autre un caractère prenant résolument en compte les pratiques nouvelles, de partage du savoir, d'échanges instantanés d'informations trouvées au hasard des cheminements inattendus sur le Web. Il devient difficile dans ces conditions d'arriver avec les certitudes ancrées des bibliothécaires sur la validité de l'information. Pour les natifs numériques, cet échange partagé de connaissances tient lieu de validation...

- 11 C'est aussi pour ces mêmes raisons que la question du plagiat est si difficile à faire admettre par les étudiants. La vitesse à laquelle ce phénomène s'est répandu dans l'université depuis quelques années ne tient pas qu'à la facilité technique avec laquelle le « copier-coller » est désormais possible. Après tout, cette facilité technique existe depuis maintenant plusieurs décennies. Le plagiat en revanche connaît depuis seulement quelques années un développement fulgurant. Sans doute ce développement est-il à mettre en rapport avec ces pratiques nouvelles d'échanges d'informations, qui entraînent elles-mêmes des manières nouvelles de construire le savoir, par agrégation de morceaux disparates qu'on va chercher ici ou là. De ce point de vue, on est là encore confronté aux changements de mentalité des natifs numériques. Et pour eux, il est très difficile d'admettre qu'en pratiquant le plagiat ils se mettent en situation délictueuse. Ce n'est ni par bravade à l'égard de l'ordre établi ni par inconscience ; c'est par changement des pratiques : pratiques de « recherche documentaire », pratiques de construction des connaissances.
- 12 Il faut évidemment mettre également en avant la « concurrence » des sources documentaires en ligne qui, dans certaines disciplines rendent presque inutile la collection physique conservée dans la bibliothèque. Même les disciplines traditionnellement attachées à la présence et à la fréquentation de la collection de papier sont aujourd'hui ébranlées par l'étendue de ces ressources. La collection numérique de la Bibliothèque nationale de France met aujourd'hui à la disposition de ses lecteurs un million et demi de monographies¹³, accessibles dans une numérisation d'excellente qualité, qui permet même dans certains cas la recherche dans le texte. Cet accès libre rend presque inutile le déplacement dans les collections elles-mêmes. Les pratiques de la recherche s'en trouvent considérablement modifiées. Et par conséquent, l'usage des bibliothèques et de leurs collections s'en trouve lui aussi considérablement modifié.
- 13 Il en découle trois nécessités pour ce qui est de l'évolution de la bibliothéconomie : d'une part, comprendre que la collection n'est plus le modèle dominant qui permet, à lui seul, de justifier la présence de la bibliothèque et des bibliothécaires ; d'autre part – et c'est lié au point précédent –, repenser solidement la notion de collection en bibliothèque et son articulation avec l'idée de bibliothèque ; et enfin, construire un nouveau modèle bibliothéconomique qui prenne en compte la part essentielle des services rendus au public dans la notion même de bibliothèque.

Un nouveau modèle bibliothéconomique

- 14 Reprenons la formule un peu rude de Patrick Bazin : « la notion de collection, fondement du dogme de la plupart des bibliothécaires, est bloquante ». Il est à la fois évident et logique que la notion de collection soit le dogme fondateur de la bibliothèque. Après tout, l'étymologie elle-même nous y invite. Une bibliothèque est avant tout le lieu où sont rangés les livres. D'où à l'évidence les conséquences sur les capacités du bibliothécaire à trouver de nouveaux livres et à maintenir l'ordre des livres. On est bien dans la logique d'un dogme fondateur, mais sans ce dogme fondateur il n'y aurait pas de bibliothèque. Est-ce pour autant bloquant ? Oui, si l'on ne dépasse pas le cadre restreint de la mission unique, centrée autour de l'ordre des livres ; si l'on ne remet pas en cause les cadres rigides dans lesquels les bibliothécaires eux-mêmes se sont enfermés, au fil des décennies, en poussant jusqu'au-delà des limites le traitement

technique des collections – c'est tout le problème du catalogage – au point d'en faire un autre dogme qui est venu se superposer à celui des collections, au point même de s'y substituer. Les bibliothécaires se sont identifiés très profondément à cette seule fonction du traitement. Comme le disait Daniel Renoult, « les techniques normatives de catalogage continuent de structurer les identités professionnelles »¹⁴. Cette structuration des identités professionnelles autour des « techniques normatives du catalogage » a été d'autant plus forte qu'elle a servi, d'une certaine manière, de refuge, au moment où les bibliothécaires se rendaient bien compte que les fondements séculaires de leur activité ont commencé à être battus en brèche, sous les coups croisés à la fois du développement massif de collections qui échappent à la logique de l'ordre des livres, tel qu'on le connaissait, et des pratiques des usagers, qui elles-mêmes remettent en cause une autre forme de contrainte « normative » qui est celle du juste usage de la ressource documentaire.

- 15 Qu'entendons-nous ici par *ordre des livres* ? On pourrait rassembler sous cette expression l'ensemble des pratiques qui ont fondé la bibliothéconomie, sinon depuis l'Antiquité, du moins depuis les trois derniers siècles. Ces pratiques reposaient avant tout sur la constitution de la collection, qui est le tout premier acte constitutif de la bibliothèque. Et ensuite, on donne à cette collection « l'ordre le plus facile, le moins intrigué, le plus naturel »¹⁵, selon un principe qui, somme toute, n'a pas évolué dans ses fondements depuis Gabriel Naudé. Le bibliothécaire est le garant de cet ordre, à la fois à l'égard de la collection elle-même, mais aussi à l'égard du public. Les pratiques normatives de catalogage, qui trouvent leurs racines dès le XIX^e siècle, avec notamment les travaux d'Anthony Panizzi à la British Library, n'ont fait que renforcer cette approche de l'identité professionnelle. Il est même probable que le développement massif des catalogues informatisés, à partir de la décennie 1980, mais surtout 1990, n'a fait que renforcer cette tendance.
- 16 L'idée de *juste usage* découle de cet ordre des livres. Les bibliothécaires ont une idée de ce que le public doit faire de la bibliothèque. Ce qu'il doit faire est conforme à l'ordre des livres. C'est-à-dire à ce que les bibliothécaires ont imaginé, en construisant cet ordre à partir de la collection. Cette pratique a pu fonctionner, sans difficulté majeure à l'université tant que le public reçu correspondait très fidèlement à ce que les bibliothécaires attendaient. En somme, tant que le public est resté homogène, à la fois dans sa culture d'origine – adaptée à celle qui a permis l'édification de l'ordre des livres – et dans ses pratiques intellectuelles et documentaires, conformes elles aussi à l'ordre des livres et aux propres pratiques des bibliothécaires.
- 17 Mais ce juste usage aujourd'hui est remis en cause. Le public des bibliothèques aujourd'hui ne connaît pas ces fondements non seulement professionnels, mais même culturels, qui ont présidé à l'édification de cet ordre. En se réfugiant derrière les pratiques normatives, on se rassure à bon compte, mais de manière éphémère et insatisfaisante pour le public. Ce qu'il est impératif de prendre en considération, très vite, c'est ce hiatus entre nos pratiques articulées sur la collection physiquement présente dans la bibliothèque et les attentes du public.
- 18 Cette prise en compte est d'autant plus urgente que l'évolution des formes de la documentation pourrait bien remettre en cause le rôle même que les bibliothécaires essaient de s'assigner dans le traitement de ces collections. Raymond Bérard a donné une approche très intéressante de ce problème, en comparant la situation des bibliothèques universitaires à celle des bibliothèques des collectivités territoriales :

« C'est la documentation électronique qui sépare les deux types de bibliothèques : organisation de l'accès aux ressources électroniques pour toute l'université, création de portails : le fossé technologique se creuse. Des incertitudes demeurent toutefois sur l'avenir de cette mission pour les bibliothécaires d'université : les éditeurs seraient sans doute ravis de se passer de leur intermédiaire. »¹⁶

- 19 Cette question des incertitudes est très importante. C'est un coin de plus qu'on enfonce dans l'autre volet que les bibliothécaires agrègent à leur identité professionnelle, comme pendant des techniques dures de la bibliothéconomie. Cet autre volet est la notion de médiation, sur laquelle on a construit une bonne partie du discours professionnel des trente dernières années. Vers la fin des années 1980, l'éphémère revue *Infomédiatiques*, publiée par l'École nationale supérieure des bibliothécaires, avant qu'elle ne devienne ENSSIB, avait même proposé de remplacer le terme jugé désuet et dépassé de *bibliothécaire* par celui d'*infomédiateur*... Au-delà de cette querelle sur les termes, la question du rôle des bibliothécaires comme médiateurs (que ce soit médiateur de l'information dans le contexte universitaire, ou médiateur culturel dans le contexte de la lecture publique) est effectivement un élément d'identité. En tout cas, il est revendiqué comme tel par les bibliothécaires eux-mêmes. Dans l'évolution que Raymond Bérard propose pour les bibliothèques des universités, le risque est grand de voir cette fonction confisquée au bénéfice des éditeurs qui estiment pouvoir assurer eux-mêmes cette mise en relation directe entre l'information documentaire et le public qui la recherche.
- 20 Plus largement, ce qui se dessine pourrait ressembler à ce qu'on a désigné dans le chapitre précédent comme une nouvelle répartition des rôles dans le monde de l'information et de la documentation. Même si les éditeurs ne parviennent pas à évincer les bibliothécaires du rôle de médiateur, il est probable que l'essentiel du traitement documentaire, dans les deux décennies qui viennent, basculera vers une forme de centralisation à grande échelle, confiée à des équipes très spécialisées et peu nombreuses. Il ne restera rien ou presque de ce traitement dans les établissements locaux qu'on continuera d'appeler bibliothèques.
- 21 Le nouveau bibliothécaire devra alors prendre en compte une autre approche de la fonction de l'établissement et, partant, de son propre rôle, fondée sur les services rendus au public : le premier point d'une refondation de la bibliothéconomie est donc bien la fin de la collection comme modèle dominant, au bénéfice d'un modèle dans lequel le service rendu au public prend le devant.
- 22 On ne règle pas pour autant la question des collections et il découle du premier point la nécessité de redéfinir rigoureusement, par voie de conséquence finalement, l'articulation entre la collection et la bibliothèque. Ne pas le faire reviendrait en fait à nier l'existence même de la bibliothèque, plus exactement à faire de la bibliothèque un simple lieu de services, détaché de la fonction première. Ce serait évidemment passer à côté du sujet et aboutir aux travers contre lesquels Valérie Tesnière a mis en garde : « Si le rôle d'une bibliothèque est d'offrir des services documentaires comme des services culturels très composites, sans collection, n'importe quelle MJC pourrait faire l'affaire »¹⁷.
- 23 Plusieurs voies méritent d'être explorées qui permettraient de retrouver une articulation claire entre collection et services au public, et donc aussi entre collection et bibliothèque. Sur la question de l'évolution prévisible des collections numériques, au détriment des collections sur papier, la décennie 2010-2020 sera certainement décisive.

Il est probable que le vrai tournant sera pris quand la lecture de loisir aura basculé du côté du numérique, parce que dans ce cas, les usages seront entrés dans la banalité du quotidien. Et ce n'est que la banalité du quotidien qui entraîne à sa suite les autres usages. Les éditeurs américains affirment que l'année 2010 a vu l'édition numérique prendre un essor considérable, avec notamment une très forte progression relevée au mois d'août de cette année-là : 172 % de progression par rapport au même mois, l'année précédente¹⁸. Il en va de même pour l'usage des tablettes numériques, en tout cas celles dont la fonction principale est dédiée à la lecture de livres. Les fournisseurs de ces nouvelles tablettes sont très évasifs sur la réalité de leurs ventes, sauf pour souligner, sans jamais dépasser l'argument du marketing, que « la progression est fantastique ».

- 24 Malgré tout, il est probable, notamment dans les disciplines de lettres et sciences humaines, que l'usage de l'imprimé sur papier se maintiendra encore. On peut même faire le parallèle avec les théories classiques sur les médias qui disent que l'apparition d'un nouveau médium ne vient pas mettre un terme à ceux qui l'ont précédé, mais qu'il y a juxtaposition non seulement des médias eux-mêmes, mais surtout des usages.
- 25 La deuxième remarque qu'on peut faire est que nombreuses sont les BU qui aujourd'hui mettent en avant les particularités uniques de leur collection, un peu comme s'il fallait à toute force se démarquer de l'uniformité qui va de pair avec les collections numériques (tout le monde a la même chose partout). Il est frappant de voir que, même dans le contexte français où les bibliothèques des universités sont moins riches de collections rares et prestigieuses que dans d'autres pays, on s'attache à mettre en avant des particularités de collections : le fonds sur le féminisme à Angers ; l'herbier de Lyon I ; le fonds sur l'apartheid à Grenoble II et III... Ces exemples ne manquent pas, qui montrent à l'évidence la prise de conscience des bibliothécaires de cet impératif nouveau de relier la notion de collection à celle de bibliothèque.
- 26 Mais surtout – et c'est le troisième point que nous proposons pour cette évolution de la bibliothéconomie –, c'est avec les services proposés au public, à partir des collections, que doit être repensé le lien entre collection et bibliothèque. À l'époque des seules collections sur papier, il était facile d'identifier la collection à la bibliothèque qui l'abritait. Ce lien était d'autant plus facile à établir que les pratiques des lecteurs les rattachaient de manière privilégiée, sinon exclusive, à une bibliothèque donnée, donc à une collection donnée. Aujourd'hui, ce n'est évidemment plus le cas. Deux phénomènes ont contribué à distendre ce lien. Le premier est celui des collections numériques, on l'a vu plus haut. Le second est le développement des catalogues en ligne et collectifs. Au tournant du dernier quart du XX^e siècle, le catalogue d'une bibliothèque lui était attaché et ne pouvait même être consulté que dans cette bibliothèque. Les exceptions à cette règle étaient rares et il n'y avait guère que la Bibliothèque nationale dont on pouvait consulter le catalogue ailleurs que dans ses murs. Les catalogues informatisés accessibles en ligne ont d'un coup ouvert aux lecteurs des possibilités qui n'existaient pas, en leur donnant à voir les collections des bibliothèques qu'ils ne connaissaient pas. Bien plus, dans le monde universitaire, le puissant outil qu'est le SUDOC a donné l'impression qu'il y avait une collection unique, celle décrite dans ce catalogue collectif.
- 27 En revanche, ce qui permet aujourd'hui de recréer un lien entre collection et bibliothèque, ce sont justement les services au public, qui s'appuient sur cette collection et qui sont propres à chaque établissement, à chaque bibliothèque. C'est sur ces services, et en particulier ceux qui s'appuient sur les collections numériques, que vient se recréer un lien entre collection et bibliothèque. Ce sont eux aussi qui

redonnent sens à la fonction de bibliothécaire, pour peu évidemment que cette fonction évolue en laissant derrière elle les blocages et contraintes dont on a déjà parlé ; pour peu aussi qu'elle sache se réformer en profondeur. Yves Alix a donné de cette question une approche très incisive :

« Apprendre le métier [de bibliothécaire] aujourd'hui, c'est se confronter à de nouveaux langages, à des mondes poreux et communicants. [...] La structure réticulaire de l'information numérisée impose d'acquérir, pour apprendre, ces réflexes de rebonds, de circulation, qui seront ensuite le gage de la qualité du service rendu au public. »¹⁹

- 28 Cette implication nouvelle des bibliothécaires, cet « apprentissage de nouveaux langages » supposent à l'évidence que les bibliothécaires prennent en charge autrement la question de leur rôle d'intermédiaire, de médiateur (Yves Alix parle de « passeur »). Elle suppose en premier lieu d'admettre que le rapport des lecteurs à la recherche d'information a lui-même profondément changé, en peu de temps, pour passer à la généralisation des réflexes de rebond. L'ordre des livres, tel qu'on en a parlé plus haut, reposait sur une structure hiérarchisée de la connaissance. Elle était héritée tout à la fois des travaux de Francis Bacon sur l'organisation des connaissances²⁰ – travaux qui déboucheront un siècle et demi plus tard sur l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert –, mais aussi des réflexions de Pierre de la Ramée sur la hiérarchie des connaissances²¹. Une structure réticulaire, parce qu'elle n'est pas hiérarchisée, vient heurter cet ordre, et impose aux bibliothécaires de nouvelles compétences, de nouvelles pratiques, une nouvelle relation au public.
- 29 C'est admettre aussi, dans ce monde « poreux et communicant », qu'il y a une autre hiérarchie qui est bousculée : celle de la possession des clés d'accès au savoir. Entre les mains des *clerics* depuis des siècles – et les bibliothécaires ont lutté pour se faire admettre au rang de ces *clerics* – elle est aujourd'hui revendiquée par tous. La question de Wikipédia, dont on a parlé plus haut, s'inscrit dans ce mouvement. Les bibliothécaires, du coup, se retrouvent d'une certaine manière en porte-à-faux par rapport à cette évolution, mais un peu comme les enseignants à l'université peuvent eux-mêmes s'y retrouver. Sortir de ce porte-à-faux impose de penser autrement le rôle du bibliothécaire, non plus comme possédant seul la clé de l'armoire au savoir, mais comme servant de lien, par le service qu'il rend, entre le besoin du lecteur et la satisfaction de ce besoin.
- 30 En réalité, l'évolution de la bibliothéconomie doit permettre de passer d'une logique dans laquelle les bibliothèques étaient essentiellement orientées vers le développement de la collection, destinée à un public qui connaissait les règles d'accès, à une logique dans laquelle elles sont orientées autour des services à rendre au public. On mesure à ce qui précède à quel point il s'agit d'un bouleversement très profond. On ne parle pas seulement de modification à la marge des conditions d'exercice du métier, mais bien d'une manière profondément renouvelée de l'exercer. Il s'agit en fait pour les bibliothécaires de trouver leur place dans un monde qui organise de manière radicalement différente les conditions de son accès à la documentation et à l'information, en basculant dans cette structure réticulaire décrite par Yves Alix. Il serait parfaitement illusoire pour eux de croire que cette place ne sera qu'une évolution à la marge de celle qu'ils occupaient jusque-là. Comme on l'a vu, même le rôle d'intermédiaire leur est aujourd'hui, demain plus encore, disputé par les éditeurs eux-mêmes qui aimeraient fournir directement l'utilisateur final. Ce n'est donc pas avec une évolution minimale que les bibliothécaires entreront de plain-pied dans ce monde

nouveau de la documentation universitaire. Mais bien plutôt en inventant un mode nouveau de fonctionnement de la bibliothèque fondé sur le service rendu au public.

- 31 La bibliothèque, dans ces conditions, sera véritablement le lieu où se rassemblent ces services.
- 32 C'est de cette manière également que la notion de qualité de l'accueil prend tout son sens. Il ne s'agit pas seulement d'une qualité au sens restreint du terme, mettant en exergue les seules qualités personnelles de ceux qui sont en première ligne de l'accueil. C'est au contraire un sens global qu'il faut donner à cette expression, montrant non seulement au public desservi, mais aussi à la tutelle de la bibliothèque que le point focal du fonctionnement de la bibliothèque est cette qualité globale, tournée tout entière vers la satisfaction totale des besoins du public, dans sa relation à la bibliothèque. C'est en ce sens également qu'on donnera à la bibliothèque les moyens de faire plus qu'un simple lieu d'accueil, auquel d'autres lieux dans l'institution pourraient se suppléer.
- 33 Cette qualité globale doit donc prendre en compte l'accueil du public dans les salles de lecture, et plus généralement auprès des différents services. C'est le minimum qu'on puisse attendre, mais pour l'atteindre il convient cependant que les bibliothécaires soient eux-mêmes convaincus que le cœur de leur métier est dans cet accueil fondamental... Cette qualité globale doit également s'étendre à l'ensemble des relations entre le public et la bibliothèque : services rendus en salle, formations, services rendus dans les bureaux (par exemple, c'est dans ce cadre que le renseignement bibliographique spécialisé peut garder une pertinence).
- 34 Se situer dans une évolution de la bibliothéconomie suppose également que soit prise en compte cette dimension, résolument, dans les formations professionnelles, initiales et continues. Rappelons les propos de Daniel Renoult, qui remarquait justement que « l'un des plus graves inconvénients de la formation confiée à des professionnels [est qu'] elle peut aboutir à une forme de conformisme professionnel et entraîner une faible capacité à l'innovation. »²². Il est impératif de dépasser ce conformisme professionnel, cette faible capacité d'innovation. Il est impératif que les formations professionnelles prennent résolument en compte cette évolution et exposent sans ambiguïté que l'axe du monde des bibliothèques est passé des collections au public. Il en va non seulement de l'avenir des bibliothécaires, mais également, aussi paradoxal que cela puisse paraître, de l'avenir des bibliothèques et des collections qui y sont attachées. Il est important, de la même manière, de garder à l'esprit que les bibliothèques ont aussi pour mission de donner une forme de caution aux collections choisies et conservées. Avec les collections imprimées, la preuve de cette caution était somme toute assez facile à apporter : il suffisait de s'appuyer sur la présence des livres dans la bibliothèque elle-même. Cette fonction de la bibliothèque est, du reste, ancienne. Érasme en avait donné les contours en faisant de la bibliothèque le lieu où l'on trouve non pas de nombreux livres, mais des livres choisis²³. Qu'en est-il avec les collections numériques ? Une vision trop rapide du sujet conduirait à conclure, de manière erronée, que cette fonction de la bibliothèque prend fin. C'est d'ailleurs le raisonnement que les éditeurs de ressources documentaires numériques aiment tenir, en se disant qu'ils vont finir par se passer des bibliothécaires comme intermédiaires de leur production²⁴. Il est essentiel que les bibliothécaires, là encore, mettent en avant le service qu'ils rendent au public, en montrant qu'en matière de collections numériques le choix qu'ils effectuent, la mise en relief qu'ils proposent – on pourrait même, au sens propre, parler d'un travail

d'édition – constituent la version contemporaine du choix d'Érasme. Et c'est par le service au public que s'effectue cette évolution cruciale de la bibliothéconomie.

NOTES

1. Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, Seuil, 1992 [1635].
2. Frédéric Saby, « Faut-il refonder la bibliothéconomie ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, t. XLIII, n° 2, pp. 21-24.
3. Bertrand Calenge, « À quoi former les bibliothécaires et comment ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 6, pp. 39-48.
4. Les formations professionnelles de bibliothécaires ne sont pas antérieures au XIX^e siècle. On peut bien sûr rappeler la création de l'École des chartes en 1821, mais ce n'est que plus tard, dans les années 1870, que les chartistes seront affectés aux bibliothèques. Et c'est seulement en 1932 que l'École des chartes se voit confier la préparation du diplôme de bibliothécaire. En 1950, on crée le diplôme supérieur de bibliothécaire et en 1951 le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires, dans sa version moderne, dans la mesure où un premier certificat d'aptitude avait vu le jour en 1879.
5. Daniel Renoult, « Formation professionnelle des bibliothécaires : un regard rétrospectif et prospectif », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, t. LIV, n° 5, pp. 63-66.
6. Daniel Renoult, *art. cit.*, p. 64.
7. Daniel Renoult, *art. cit.*, p. 64.
8. Dans son rapport de 1858 sur les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale, Prosper Mérimée, cité par Daniel Renoult (*art. cit.*) souligne non seulement cette pratique, mais en comprend les limites : « En donnant une place modeste à un lettré ou à un savant, dont la vie s'est usée dans des recherches peu profitables pour sa fortune, le gouvernement n'a, le plus souvent, pensé qu'à lui procurer des livres et des loisirs pour ses études. Il a cru faire justice et récompenser le mérite. [...] Nous nous permettrons de remarquer que, sans être proportionnée au mérite de celui qui en est l'objet, cette récompense ne tourne pas toujours à l'avantage du public. On peut être l'auteur de livres excellents et n'avoir pas les qualités d'un bibliothécaire ».
9. Cité par Raymond Bérard, dans l'éditorial d'*Arabesques*, avril-mai-juin 2007, n° 46, p. 3.
10. Valérie Tesnière, « Une bibliothèque sans collections ? Des collections sans bibliothèques ? », in Anne-Marie Bertrand (dir.) *Quel modèle de bibliothèque ?*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2008 (coll. Papiers. Généalogies), pp. 140-151.
11. John M. Owen, « The Future Role of Libraries in the Information Age », *International Summer School on the Digital Library*, 1997.
12. Valérie Tesnière, *op. cit.*, p. 148.

13. Il s'agit du nombre de monographies accessibles en octobre 2011, tel que l'annonce le site Web de Gallica < www.gallica.bnf.fr > ; ce nombre est en constante augmentation.
14. Daniel Renoult, *art. cit.*, p. 64.
15. Gabriel Naudé, *op. cit.*
16. Raymond Bérard, Éditorial, *Arabesques*, avril-mai-juin 2007, n° 46, p. 3.
17. Valérie Tesnière, *op. cit.*, p. 144.
18. *Livres Hebdo* a publié le 14 octobre 2011 cette information. [En ligne] < <http://www.livreshebdo.fr/actualites/DetailsActuRub.aspx?id=5303> > (consulté le 13 décembre 2011), reprise ensuite par d'autres journaux.
19. Yves Alix, « Métamorphoses du bibliothécaire », *Chroniques de la Bibliothèque nationale de France*, mai-août 2010, n° 54, pp. 4-5.
20. Le philosophe anglais Francis Bacon (1561-1626) est le premier à avoir proposé une réflexion sur la classification des connaissances. Son système est fondé sur une division des sciences en trois parties : histoire, science de la mémoire ; poésie, science de l'imagination ; philosophie, science de la raison. Les travaux de Diderot et d'Alembert s'appuient sur les réflexions de Francis Bacon, comme le fera, au XIX^e siècle, Melvil Dewey en proposant son système de classification pour les bibliothèques.
21. Le philosophe français Pierre de la Ramée (Petrus Ramus), qui a vécu (1515-1572) avant Francis Bacon, a proposé un système de logique classificatoire, dans lequel les connaissances, hiérarchisées, s'emboîtent les unes dans les autres, selon le système des « accolades ramistes ». D'une certaine manière, les bibliothécaires lui doivent beaucoup... Voir aussi les pages que Jack Goody consacre à Pierre de la Ramée dans *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1979, pp. 137-139.
22. Daniel Renoult, *art. cit.*, p. 65.
23. *Nunc adeamus bibliothecam, non istam multis libris sed exquisitis instructam*. Il s'agit d'une réplique d'Eusèbe à Timothée dans les *Colloques d'Érasme, Convivium religiosum* ; Opera Omnia Desiderii Erasmi Roterodami, t.I - 3 [*ordinis primi, tomus tertius*], Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1972, p. 264.
24. Voir plus haut, à ce sujet, ce qu'en a dit Raymond Bérard dans *Arabesques*, *art. cit.*